

MIRECOURT, le 19 septembre 2016

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Adoption du compte-rendu de la séance du 12 septembre
- Démission de deux conseillers municipaux
- Décisions municipales
- DIA
- Proposition de nom de la future communauté de communes
- Proposition de siège de la future communauté de communes
- Proposition de composition du futur conseil communautaire
- Modification d'horaires
- Suppression d'une régie
- Création d'un centre social
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ, PREAUT, SIMON, CLEMENT, WALTER, HUMBERT MM SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, EVROT, FERRY, DAVAL, MICHEL, JAMIS, FY, CITOYEN

Absents : Mlle BENABID

Absents ayant donné pouvoir : M. BLONDELLE à Mme CHIARAVALLI
Mme BAILLY à Mme VIDAL

Secrétaire de séance : Danièle CHIRAVALLI

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Madame Danièle CHIARAVALLI, Conseiller Municipal, est déclarée installée dans ses fonctions. Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016 dont lecture est donnée par Madame Danièle CHIARAVALLI, secrétaire, est adopté à l'unanimité.

--ooOoo--

Monsieur le Maire donne lecture des courriers en date du 14 septembre 2016 par lesquels Madame Corinne SOMNY et Madame Pascale DUBUC présentent leur démission du Conseil Municipal.

07/01

Objet : Démission de deux conseillers municipaux

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, les candidats venant immédiatement après le dernier élu ont été appelés à siéger au sein de l'assemblée. Ils seront officiellement installés, après réception de leur accord écrit.

Réception Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2016

Le Conseil Municipal
Prend acte de cette information

07/02

Objet : Décisions municipales -
information

--ooOoo--
Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- n° 2016-023 : cession des anciens sièges du Cinéma Le Rio
- n° 2016-024 : tarifs de facturation forfaitaire des fluides consommés lors de l'occupation de l'Espace Flambeau

Réception Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

07/03

Objet : renonciation à l'exercice
du droit de préemption

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Madame FREY Corinne, pour un bien cadastré AM 434, sis 55 rue Chanzy, au prix de 15 000,00 €
- Madame HOBOM Marie-Dominique, pour un bien cadastré AC 133 et AC 134, sis 3 rue Germini, en rente viagère, au prix de 52.500,00 €

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2016

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

07/04

Objet : nom de la future
communauté de communes

Monsieur le maire informe le conseil municipal des travaux réalisés au sein des commissions et du comité de pilotage de la réforme de la carte intercommunale

Il donne lecture de la proposition de nom de la future communauté de communes et de la délibération adoptée par le conseil de communauté du Pays de Mirecourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2016

accepte la proposition de nom de la future communauté de communes créée à compter du 1er janvier 2017, à savoir : Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire.

07/05

Objet : siège de la future communauté de communes

Réception Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux réalisés au sein des commissions et du comité de pilotage de la réforme de la carte intercommunale

Il donne lecture de la proposition de siège de la future communauté de communes et de la délibération adoptée par le conseil de communauté du Pays de Mirecourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

accepte la proposition de siège de la future communauté de communes créée à compter du 1er janvier 2017, à savoir : 32 rue du Général Leclerc 88500 MIRECOURT

--ooOoo--

07/06

Objet : composition du futur conseil communautaire

Réception Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux réalisés au sein des commissions et du comité de pilotage de la réforme de la carte intercommunale

Il donne lecture de la proposition de composition du futur conseil communautaire et de la délibération adoptée par le conseil de communauté du Pays de Mirecourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

• accepte la proposition de composition du futur conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017, à savoir la répartition de droit commun.

--ooOoo--

07/07

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (temps non complet)

Réception Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'établissement des emplois du temps des enseignants de l'école de musique, il convient de porter la durée hebdomadaire de service d'un agent à 8 h 15 (au lieu de 7 h 00 précédemment).

Monsieur le Maire explique qu'il n'y aura pas d'incidence financière puisque la durée hebdomadaire de service d'un autre agent a été abaissée de deux heures.

Le Conseil Municipal

**Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- décide de porter la durée hebdomadaire de service d'un assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (temps non complet) à 8 h 15
- fixe la date d'effet au 1^{er} octobre 2016

07/08

Objet : Suppression de la régie de recettes créée pour l'encaissement des photocopies délivrées à la Mairie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 1er octobre 1984, le Conseil municipal avait décidé de créer une régie de recettes pour l'encaissement du prix des photocopies délivrées en Mairie.

Compte tenu des très faibles montants encaissés au cours des trois dernières années, et sur recommandation de M. le Trésorier Principal, receveur municipal, il apparaît opportun de mener une réflexion sur l'utilité de cette régie.

En conséquence, Monsieur le Maire propose la suppression de cette régie à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2016

- décide de supprimer la régie de recettes créée pour l'encaissement des photocopies délivrées à la Mairie
- fixe la date d'effet au 1^{er} janvier 2017

07/09

Objet : Création d'un centre social

--ooOoo--

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Françoise VIDAL, Adjoint à la solidarité. Cette dernière expose qu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017, les locaux de l'école maternelle des Bassins seront rendus vacants de par la restructuration de la carte scolaire communale. Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de s'engager sur une délibération de principe quant à l'implantation dans les locaux (pour partie) du centre social l'Arboré-Sens déjà initié sur le territoire par la Fédération des Foyers Ruraux des Vosges avec les communes et associations d'Ambacourt, Juvaincourt, Mazirot, Poussay, Puzieux, Ramecourt et Villers. Elle rappelle également qu'un centre social peut coordonner, fédérer et accompagner des associations. C'est également un liant, une plus-value auprès de la population et plus particulièrement des jeunes. Sa présence à cet endroit du territoire communal est intéressante, notamment de par la proximité des lycées et du CFPPA.

Après débat, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 3 abstentions (MM JAMIS, FY, CITOYEN), décide d'accepter l'implantation du Centre Social l'Arboré-Sens sur la commune de Mirecourt. Le Conseil Municipal désigne par ailleurs Mme Françoise VIDAL pour représenter la Ville de Mirecourt au sein du comité de pilotage puisque ce dernier va réécrire le projet social 2017-2020.

Réception Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2016

--ooOoo--

N° 1 à 9

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER MOINE DIEZ

PREAUT SIMON CLEMENT

WALTER HUMBERT

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA MALLERET SERDET

EVROT FERRY DAVAL

MICHEL JAMIS FY

CITOYEN

